



**Mouvement de l'emploi pour les enseignants agents de l'état**  
**A ce stade de l'année scolaire il n'est plus possible d'intégrer le mouvement, quelles que soient les raisons invoquées.**

Le SYNEP CFE-CGC rappelle que la prochaine étape des différentes commissions de l'emploi se tiendra en mai.

Seules les situations suivantes seront prochainement étudiées :  
Réductions ou suppressions de service - Demandes de réintégration - Mutations « classiques » - Lauréats des concours - Bénéficiaires d'une mesure de résorption de l'emploi précaire.  
Si vous souhaitez que le SYNEP CFE-CGC suivent votre dossier, contactez-nous à : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)

\* \*

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Certains lycéens peuvent bénéficier d'une aide à la mobilité Parcoursup.**

En effet, des lycéens boursiers peuvent bénéficier d'une aide de 500€ s'ils changent d'académie en entrant dans l'enseignement supérieur.

Cette aide est octroyée aux lycéens qui ont bénéficié d'une bourse en 2022/2023 et qui souhaitent s'inscrire via Parcoursup, dans une formation située hors de leur académie de résidence.

**Où en faire la demande ?** Sur <https://amp.etudiant.gouv.fr/>

**Quelles sont toutes les conditions nécessaires ?**

- Avoir bénéficié d'une bourse en 2022/2023
- Être inscrit sur Parcoursup cette année 2023 et avoir confirmé au moins un vœu en dehors de l'académie de résidence actuelle
- Avoir définitivement accepté une proposition d'admission pour un vœu confirmé hors de l'académie de résidence actuelle.

**Comment cette aide est-elle attribuée ?**

L'examen du dossier est effectué par les CROUS une fois l'inscription administrative effectuée dans l'établissement d'enseignement supérieur. L'aide est accordée sans autres conditions que celles mentionnées ci-dessus et elle est instruite une fois l'inscription administrative validée par le futur établissement. Elle sera versée en une seule fois.

**Cette aide est-elle cumulable ?**

Oui, elle est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une allocation annuelle, une aide ponctuelle, une aide à la mobilité internationale, une aide au mérite.

Enfin si vous êtes concernés, la plateforme Parcoursup vous l'indiquera car un bouton « mobilité » sera affiché en face du vœu correspondant à une formation en dehors de l'académie de résidence.



Le SYNEP CFE-CGC attire votre attention sur le fait que cette aide de 500€ ne concerne pas les étudiants en réorientation via Parcoursup.

### Mnec, mutuelle partenaire du SYNEP CFE-CGC



Le SYNEP CFE-CGC a négocié des tarifs d'adhésion préférentiels pour ses adhérents, actifs ou retraités, au sein des établissements d'enseignement privés, sous contrat d'association avec l'état ou indépendants, agents de l'état ou de droit privé.

Vous bénéficiez d'avantages tels qu'un forfait de médecine douce et d'actes non remboursés par la Sécurité Sociale, l'accès au service de téléconsultation Medaviz...

Mais lorsque l'on est atteint d'une maladie respiratoire allergique ou immunitaire comme l'asthme, la rhinite, la pneumopathie complexe, la BPCO, ..., prendre soin de son environnement est aussi important que de suivre son traitement car ces maladies sont souvent en lien avec un ou des polluants de l'environnement.

**Aussi aujourd'hui la MNEC vous propose de prendre en charge à 100% le diagnostic de votre logement, réalisé par un Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI)\*, sur prescription médicale.**

*\*Les CMEI, professionnels diplômés, évaluent les sources de pollution, d'irritants et d'allergènes, présents dans l'environnement du patient. Puis ils proposent des mesures d'éviction et des conseils personnalisés et adaptés, afin d'accompagner au mieux le patient dans une prise en charge globale de sa pathologie.*

**Rappel :** la Résiliation Infra Annuelle (RIA), vous permet de résilier, après un an de souscription, votre contrat de complémentaire santé, à tout moment, sans frais ni pénalité. Si vous voulez changer de mutuelle la MNEC vous propose de prendre en charge les formalités de résiliation afin de vous éviter des démarches parfois compliquées.

#### Pour tout renseignement, devis..., contactez :

Quentin LOUIS-JOSEPH, tél : 06 20 29 36 11  
[qlouisjoseph@identites-mutuelle.com](mailto:qlouisjoseph@identites-mutuelle.com)

Mathieu LELIEVRE, tél : 06 21 63 34 78  
[mlelievre@identites-mutuelle.com](mailto:mlelievre@identites-mutuelle.com)

\*\*

**Billet d'humeur d'Evelyne** du 23 avril 2023

**Remplacer tous les profs absents ; une com' de plus !**

[https://www.synep.org/evelyne\\_2023.htm#umzvxaanlb](https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#umzvxaanlb)

\*\*

### RÉFORME DES RETRAITES

## Ce n'est pas fini ! Le 1er mai approche !

**Le parcours parisien partira de la Place de la République vers la place de la Nation.**

**Le carré de tête se positionnera à 11h30, à l'angle boulevard Voltaire et de la rue Jean-Pierre Timbaud, pour la conférence de presse à 12h00 et avant un départ de la manifestation à 14h.**

Le cortège de la CFE-CGC se situera en 3ème position derrière l'UNSA et le cortège des Jeunes, au niveau du boulevard Voltaire (voir le plan sur notre site <https://www.synep.org/>)